



Sous la présidence de Monsieur Denis SOURICE, Maire,

Etaient présents : Sylvie BOISSINOT, Roland GERFAULT, Bénédicte BOSSARD, Xavier RIPOCHE, Adjoints, Louis-Marie BAUMIER, Dominique BESNIER, Joseph CAILLEAU, Marie-Josèphe AUDOIN, Dominique POHU, Joël LANDREAU, Jean-Michel TAILLÉ, Marie-Bernadette AUDOIN, Rachel HÉRAULT, Sophie DURAND, Alain PENSIVY, Monique GUINAUDEAU, Paul CLÉMENCEAU, Marie-Isabelle TROISPOILS, Geneviève GAILLARD, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : Marie-Hélène FOUCHER (pouvoir à Xavier RIPOCHE), Nathalie JOLIVET, Jérôme BOIDRON (pouvoir à Rachel HÉRAULT).

Secrétaire de séance : Geneviève GAILLARD a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 février 2015 a été adopté à l'unanimité.

1. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A) Urbanisme-Environnement- Bâtiments communaux-Voirie

Le compte rendu des réunions des 16 et 25 février 2015 est remis aux Conseillers et commenté par les responsables de la commission.

Concernant le lotissement de l'Épinay, Roland GERFAULT rappelle qu'une nouvelle rencontre avec les bureaux d'études est programmée le mercredi 25 mars 2015 à 17h00 pour valider l'avant-projet de la 1^{ère} tranche. Les membres de la commission sont invités à participer à cette réunion.

B) Finances

Le compte rendu de la réunion du 18 février 2015 est remis aux Conseillers et commenté par Dominique BESNIER.

Les sujets débattus sont inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

C) Culture

Bénédicte BOSSARD rappelle que la commission, accompagnée par plusieurs associations locales, est investie dans la préparation des « 20 ans du musée » dont la manifestation se déroulera les 18 et 19 avril 2015.

2. SUJETS DONNANT LIEU A DELIBERATION

N°2015-03-03/01

Objet : Approbation du compte de gestion 2014 du budget principal dressé par le Receveur Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 du budget principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 du budget principal, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2015-03-03/02

Objet : Approbation du compte de gestion 2014 du budget assainissement dressé par le Receveur Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 du budget assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 du budget assainissement, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2015-03-03/03

Objet : Approbation du compte de gestion 2014 du budget du « lotissement de l'Etouble » dressé par le Receveur Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 du budget du « lotissement de l'Etouble » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 du budget du « lotissement de l'Etouble », celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion du budget du « lotissement de l'Etouble » dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Approbation du compte de gestion 2014 du budget du « lotissement de l'Épinay » dressé par le Receveur Municipal**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 du budget du « lotissement de l'Épinay » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 du budget du « lotissement de l'Épinay », celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion du budget du « lotissement de l'Épinay » dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Approbation du compte administratif 2014 - budget principal

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2014 dressé par Mr Denis SOURICE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

En l'absence de Monsieur le Maire,

1) **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés				245 079.04
Opérations de l'exercice	1 216 721.55	1 777 140.91	1 349 599.58	1 144 010.46
TOTAUX	1 216 721.55	1 777 140.91	1 349 599.58	1 389 090.50
Résultats de clôture		560 419.36		39 490.92
Restes à réaliser			689 000.00	117 400.00
TOTAUX cumulés	1 216 721.55	1 777 140.91	2 038 599.58	1 506 490.50
Résultats définitifs		560 419.36	532 109.08	

2) **Constate**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

4) **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité (21 voix « POUR »).

Objet : Approbation du compte administratif 2014 - budget assainissement

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2014 dressé par Mr Denis SOURICE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

En l'absence de Monsieur le Maire,

1) **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		18 398.43		326 761.06
Opérations de l'exercice	175 663.97	190 862.31	79 038.59	128 934.51
TOTAUX	175 663.97	209260.74	79 038.59	455 695.57
Résultats de clôture		33 596.77		376 656.98
Restes à réaliser			334 000.00	
TOTAUX cumulés	175 663.97	209 260.74	413 038.59	45 569.57
Résultats définitifs		33 596.77	42 656.98	

- 2) **Constate**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- 4) **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité (21 voix « POUR »).

N°2015-03-03/07

Objet : Approbation du compte administratif 2014 : budget « Lotissement de l'Etouble »

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget « lotissement de l'Etouble » dressé par Mr Denis SOURICE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

En l'absence de Monsieur le Maire,

- 1) **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		225 842.34	249 516.96	
Opérations de l'exercice	451 254.90	437 998.62	298 798.12	249 516.96
TOTAUX	451 254.90	663 840.96	548 315.08	249 516.96
Résultats de clôture		212 586.06	298 798.12	
Restes à réaliser				
TOTAUX cumulés	451 254.90	663 840.96	548 315.08	249 516.96
Résultats définitifs		212 586.06	298 798.12	

- 2) **Constate**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- 4) **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité (21 voix « POUR »).

N°2015-03-03/08

Objet : Approbation du compte administratif 2014 : budget « Lotissement de l'Epinay »

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget « lotissement de l'Epinay » dressé par Mr Denis SOURICE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

En l'absence de Monsieur le Maire,

- 1) **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			527 599.33	
Opérations de l'exercice	530 508.88	530 508.97	530 508.88	527 799.33
TOTAUX	530 508.88	530 508.97	1 058 308.21	527 799.33
Résultats de clôture		0.09		530 508.88
Restes à réaliser				
TOTAUX cumulés	530 508.88	530 508.97	1 058 308.21	527 799.33
Résultats définitifs		0.09	530 508.88	

- 2) **Constate**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- 4) **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité (21 voix « POUR »).

N°2015-03-03/09

Objet : Budget Principal – affectation du résultat d'exploitation - exercice 2014

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du budget principal,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs : (A) excédent (+) / déficit (-)	0
Au titre de l'exercice arrêté : (B) excédent (+) / déficit (-)	560 419.36 €
Soit un résultat à affecter (si > 0) : (C) = A + B	560 419.36 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 438 495 €,

L'excédent 2014 de la section d'investissement : + 39 490.92 €
Le solde des restes à réaliser en investissement : - 571 600.00 €
- 532 109.08 €

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2014 du budget principal :
- compte 1068 pour financement d'investissement : 560 419.36 €.

N°2015-03-03/10

Objet : Budget Assainissement – affectation du résultat d'exploitation - exercice 2014

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 du budget assainissement,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du budget assainissement,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs : (A) excédent (+) / déficit (-)	18 398.43 €
Au titre de l'exercice arrêté : (B) excédent (+) / déficit (-)	15 198.34 €
Soit un résultat à affecter (si > 0) : (C) = A + B	33 596.77 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 23 000 €,

L'excédent 2014 de la section d'investissement : + 376 656.98 €
Le solde des restes à réaliser en investissement : - 334 000.00 €
+ 76 253.75 €

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2014 du budget d'assainissement :
- compte 1068 pour financement en investissement : 33 596.77 €.

N°2015-03-03/11

Objet : Budget primitif 2015 - Assainissement

Après présentation des tableaux préparatoires établis par la commission des finances, le Conseil Municipal est invité à se déterminer sur le vote du budget primitif 2015 - Assainissement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Vote à l'unanimité (22 voix) le **budget primitif 2014 - Assainissement** comme suit :

Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	65 200.00	Produits de services (redevance assainissement, participation branchement assainissement)	152 000.00
Charges de personnel	23 000.00	Dotations aux amortissements de subventions	48 000.00
Autres charges de gestion courante	500.00		
Charges financières	4 700.00		
Dépenses imprévues	8 800.00		
Dotations aux amortissements des biens	97 800.00		
Total en euros	200 000.00	Total en euros	200 000.00

Section d'Investissement

DEPENSES			RECETTES	
	Report crédits 2014	Nouveaux crédits 2015		Nouveaux crédits 2015
Travaux divers sur réseaux	10 000.00	20 000.00	Solde d'investissement 2014	376 656.98
Mise en séparatif Bocage /Vendée /Saint Paul	314 000.00	-60 000.00	Affectation résultat exploitation 2014	33 596.77
Remboursement capital emprunts		16 500.00	Amortissement des biens	97 800.00
Amortissement des subventions		48 000.00	FCTVA	10 946.25
Dépenses imprévues		20 000.00		
Réserves pour travaux non affectés		65 500.00		
STEP allée des Roseaux	5 000.00	70 000.00		
STEP Actipôle Atlantique	5 000.00	5 000.00		
Sous total	334 000.00	185 000.00		
Total	519 000.00		Total	519 000.00

N°2015-03-03/12

Objet : Budget primitif 2015 - Lotissement de l'Étouble

Après présentation des tableaux préparatoires établis par la commission des finances, le Conseil Municipal est invité à se déterminer sur le vote du budget primitif 2015 - Lotissement de l'Étouble.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Vote à l'unanimité (22 voix) le budget primitif 2015 - Lotissement de l'Étouble comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Déficit d'investissement reporté	298 798.12	Excédent de fonctionnement reporté	212 586.06
Frais d'études	20 000.00	Ecritures TVA	3.94
Travaux et divers	259 000.00	Ecritures d'ordre (stocks)	298 798.12
Ecritures TVA	901.88	Vente de terrains aménagés	366 110.00
Ecritures d'ordre (stocks)	298 798.12		
Total en euros	877 498.12	Total en euros	877 498.12

N°2015-03-03/13

Objet : Budget primitif 2015 - Lotissement de l'Épinay

Après présentation des tableaux préparatoires établis par la commission des finances, le Conseil Municipal est invité à se déterminer sur le vote du budget primitif 2015 - Lotissement de l'Épinay.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Vote à l'unanimité (22 voix) le **budget primitif 2015 - Lotissement de l'Epinay** comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Déficit d'investissement reporté	530 508.88	Excédent de fonctionnement reporté	0.09
Frais d'études	60 000.00	Emprunt	1 265 500.00
Travaux	650 000.00	Ecritures TVA	9.91
Ecritures TVA	11.12	Ecritures d'ordre (stocks)	1 796 008.88
Frais financiers (réels)	24990.00	Ecritures d'ordre (frais financiers)	24 990.00
Ecritures d'ordre (frais financiers)	24 990.00		
Ecritures d'ordre (stocks)	1 796 008.88		
Total en euros	3 086 508.88	Total en euros	3 086 508.88

N°2015-03-03/14

Objet : Ecole publique - fournitures scolaires 2015

Sur proposition de la commission des Finances,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant les besoins en fournitures scolaires des élèves de l'école publique,

FIXE à 20.40 euros par élève, pour l'année 2015, la contribution de la commune aux frais de fournitures scolaires de l'école publique.

Compte tenu des effectifs inscrits au 1^{er} janvier 2015, la somme suivante est inscrite à l'article 6067 du budget communal :

161 élèves x 20.40 € = 3 284.40 euros.

N°2015-03-03/15

Objet : Subvention à l'ASPAREL

Sur proposition de la Commission des Finances,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant les besoins en fournitures scolaires de l'école privée « Grain de Soleil »,

DECIDE de verser à l'association ASPAREL, au titre de l'année 2015, une subvention de 20.40 euros par élève, soit :

- **211 élèves x 20.40 € = 4 304.40 euros.**

DIT que cette somme sera inscrite à l'article 65745 du budget communal 2015.

N°2015-03-03/16

Objet : Subventions à la Caisse des écoles publiques

Sur proposition de la Commission des Finances,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser, à la Caisse des écoles publiques, au titre de l'année 2015 :

- une subvention de **1 110 euros** pour des dépenses d'investissement en matériel d'équipement,
- une subvention de **24.00 euros par élève**, soit :

161 élèves x 24.00 € = 3 864.00 euros, pour des dépenses de fonctionnement,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 657361 du budget communal 2015.

N°2015-03-03/17

Objet : Participation 2015 aux classes de découverte

Sur proposition de la Commission des Finances,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, en 2015, une participation de 5.75 euros par élève, pour les classes de découverte, ce qui représente, compte tenu des effectifs des différentes écoles :

- école privée « Grain de Soleil » : 211 élèves x 5.75 € = **1 213.25 euros**
- école publique « Les Peupliers » : 161 élèves x 5.75 € = **925.75 euros**

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 65742 du budget communal 2015.

N°2015-03-03/18

Objet : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Grain de Soleil - année 2015

Sur proposition de la Commission des Finances,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le contrat d'association conclu entre l'Etat et l'école privée de Saint André de la Marche le 23 janvier 1984, ainsi que l'avenant n°1 de ce contrat du 24 janvier 1984,

Vu la demande de subvention formulée par l'Organisme de Gestion de l'Ecole Privée de Saint André de la Marche pour l'année 2015 :

- 1 229.11 euros par élève en maternelle,
- 378.63 euros par élève en primaire,

Vu le coût de référence par élève de l'école publique de Saint André de la Marche qui est le suivant pour l'année 2014 :

- 1 034.00 euros par élève de maternelle,
- 280.56 euros par élève de primaire,

DECIDE de verser à l'école privée « Grain de Soleil » la participation suivante pour l'année 2015 :

- **1 034.00 euros par élève en maternelle,**
- **280.56 euros par élève en primaire.**

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6558 du budget communal 2015.

N°2015-03-03/19

Objet : Subventions communales 2015 : complément

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3 février 2015, le Conseil Municipal a déterminé l'enveloppe des subventions 2015. Suite à des informations supplémentaires, il propose d'y apporter des compléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions aux associations suivantes :

- | | |
|--|----------|
| - A.D.M.R. : | 1 806 € |
| - Comité des Fêtes : | 500 € |
| - Association Familles Rurales (TAP) : | 10 000 € |
| - Scouts et Guides de France : | 50 € |

DIT que les crédits nécessaires sont portés au budget communal 2015 : compte 6574.

3. SUJETS DONNANT LIEU A DEBATS ET INFORMATIONS

A) Structures intercommunales

1) CCMS

a. Flash 10

Présentation du document relatant les activités de Moine et Sèvre pour le mois de février. Concernant le projet de réforme territoriale (Communes Nouvelles et Intercommunalité), plusieurs conseillers municipaux déplorent que la réflexion engagée se limite au projet de rapprochement au sein du Pays des Mauges. Il leur paraît

souhaitable d'interpeller les entités voisines de notre territoire sur ce sujet afin de connaître leurs positions et disposer d'un maximum d'éléments avant la prise de décision prévue en juin prochain.

Mr le Maire précise que toute réflexion préalable à la décision ne peut s'engager qu'avec des partenaires qui en manifestent la volonté. Pour clore le débat, il rappelle que chaque conseil municipal restera souverain quant à la décision finale.

b. PLUI

Dans la continuité de la phase diagnostic du PLUI, des fiches d'identités de chaque commune, à compléter par les élus référents, ont été établies à partir des thèmes suivants :

- Les particularités des lieux,
- Les particularités des usages,
- Les Synergies avec les communes voisines, du territoire ou extérieures.

La Commission Urbanisme a reçu mission pour travailler ce dossier et Jean-Michel TAILLE expose brièvement la synthèse qui a été rédigée suite aux avis exprimés par les Conseillers Municipaux.

Le document sera transmis aux conseillers municipaux pour prise de connaissance avant la réunion du 16 mars 2015. Il pourra être modifié et/ou complété avant validation fin mars.

B) Divers

Situation de l'emploi

Pôle Emploi recense 121 demandeurs d'emploi fin décembre (51 hommes et 70 femmes) dont 100 indemnisés et 21 non indemnisés.

4. DECISIONS DU MAIRE

N°10	Concession de terrain au cimetière communal pour une durée de 30 années	Famille BAHUAUD - SOULARD	112 €
N°11	Mission d'étude géotechnique dans le cadre des travaux de réhabilitation des vestiaires de la salle de sports n°1	Cabinet CADEGEAU de Saint Macaire en Mauges	1 395 € H.T.
N°12	Concession de terrain au cimetière communal pour une durée de 30 années	Famille BOURASSEAU - REVAULT	112 €

📅 Dates à retenir

Commission Affaires sociales-Communication : lundi 9 mars 2015 à 19h00

Commission Culture : jeudi 12 mars 2015 à 19h00

CCAS : lundi 16 mars 2015 à 18h30

Conseil Municipal (séance privée) : lundi 16 mars 2015 à 19h30

Commission Urbanisme : mercredi 25 mars 2015 à 17h00

Commission Finances : mercredi 25 mars 2015 à 19h00

CAISSE DES ECOLES : vendredi 27 mars 2015 à 17h00

Commission « réflexion regroupement école publique » : vendredi 27 mars 2015 à 18h00

Conseil Municipal : mardi 31 mars 2015 à 20h00